

**WEBINAIRE FAPEE / MADAME DRIANCOURT
DIRECTRICE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ORIENTATION AEFÉ
6 NOVEMBRE 2020**

L'APE a écouté en ligne le 6 novembre dernier, le webinaire que la FAPEE (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger) a organisé avec madame Driancourt, directrice de l'enseignement et de l'orientation AEFÉ.

Les thèmes abordés ont été ceux de la pédagogie et de l'organisation scolaire en temps de pandémie ainsi que ceux des examens et du Bac 2021.

I. Pédagogie et organisation scolaire en temps de pandémie

A. Principales préoccupations :

Les principales préoccupations sont :

- La sécurité sanitaire,
- Le nouveau Bac 2021.

Les familles sont inquiètes et attendent un enseignement non dégradé.

Le réseau AEFÉ y arrive bien.

B. Un contexte sanitaire complexe :

La période actuelle entraîne de nouvelles pratiques.
L'urgence devient notre quotidien.

Les réactions et la réactivité du réseau (professionnels, administration...) est remarquable.
Aujourd'hui les points d'ancrage et d'évolution sont très élaborés.

C. L'Organisation scolaire en temps de pandémie

La FAPEE et l'AEFE portent à monsieur le Ministre de l'Éducation en France, la voix des établissements à l'étranger.

Cela signifie qu'ils font connaître les particularités du réseau AEFÉ, de manière à prévoir les adaptations nécessaires et à déterminer quelles grandes tendances pédagogiques doivent être privilégiées en ce qui concerne les examens et la poursuite de l'enseignement à distance.

1. Pour la première fois, un sondage Monde a été réalisé par l'AEFE, sur le thème de l'organisation scolaire en temps de pandémie.

Il s'agit d'une enquête sur le premier confinement.

- Ce sondage est une belle réussite :
Ont répondu : 6356 enseignants, 23 627 élèves, 43 310 familles.
C'est une très belle réussite quand on sait qu'un sondage identique réalisé en France a obtenu 4286 réponses.

- Les résultats de l'enquête sont les suivants :
 - Les points positifs :
 - Réponses des élèves :
 - Pas de sentiment d'inquiétude,
 - Accompagnement suffisant pour rester motivés,
 - Les élèves disent avoir beaucoup travaillé,
 - Ils disent avoir utilisé nombre d'interfaces différentes (téléphone, tablette, zoom...). Cela n'a pas gêné les élèves à la différence des enseignants.
 - Réponses des parents :
 - Reconnaissance du travail réalisé,
 - Les élèves ont travaillé normalement, pas plus.
 - Les difficultés c'est-à-dire les points à perfectionner :
 - Pour les parents
 - Aucune connaissance de ce qui a été mené par les établissements. Pas d'information.
 - Pas de prise en charge des élèves à besoins d'éducation particuliers.

2. Les actions menées aujourd'hui :

a) *Le cadre de travail*

- Le cadre du travail de tous doit prendre en compte les points suivants :
 - Les programmes doivent être suivis,
 - La nécessité de bien comprendre la règle locale,
 - Continuer à préparer les élèves aux examens et évaluations tout au long de l'année.
- Mais le cadre général de vie et de travail des élèves dépend aussi du contexte général :

Les décisions sont prises en fonction d'un contexte général.
 Ex : le cadre général de vie et de travail des élèves sera différent en fonction du contexte sanitaire : confinement ou non confinement.
 Le cadre général va être, de surcroît, adapté au regard de la contrainte locale.
- Ce qui a été très compliqué lors du premier confinement :
 - La nouveauté et l'urgence de la situation,
 - L'adaptation nécessaire à plusieurs situations : l'école ferme, elle reste ouverte, elle partage des temps d'ouverture et de fermeture.

Toutes les situations se sont retrouvées à travers le monde.
- C'est dans ces conditions que les cadres ont été posés par l'AEFE pour chaque situation.
 Il s'agit de points d'attention.

Ex : un retour au présentiel doit intégrer le fait que les élèves ont travaillé à la maison pendant trois mois.

C'est pourquoi des diagnostics ont été mis en place pour évaluer ce qu'il faut particulièrement travailler et les points sur lesquels il convient d'insister.

Que les parents se rassurent, l'organisation de la scolarité en cycle de trois ans chacun, permet de revoir régulièrement les mêmes notions au sein d'un même cycle. Ce système de répétition permet de revoir plusieurs fois un même point et d'éviter ainsi les décrochages.

Ainsi, si les modalités d'apprentissage (en présentiel ou non) peuvent évoluer en cas de confinement, les structures de base ne changent pas.

b) La prise en charge des élèves à besoins d'éducation particuliers :

Des actions ont été mises en place pour les suivre correctement en cas de deuxième confinement.

Si cette prise en charge n'a donc pas été réalisée pendant le premier confinement, ce n'est plus le cas aujourd'hui et ce point est très suivi par l'AEFE.

c) Des tests ont été créés pour les élèves de sixième et de seconde en français et en mathématiques.

Il s'agit de faire une photo du niveau des élèves dans ces deux disciplines pour évaluer leur niveau à la suite du premier confinement.

Les résultats des premiers tests ne montrent aucun décrochage scolaire.

Ces tests de positionnement ont été envoyés à tous les établissements AEFE.

Les tests ont été réalisés autour des vacances de la Toussaint, au mois d'octobre.

Ils sont juste finis ou sont encore en cours.

Les résultats de ces tests devraient être à la disposition des familles sur demande.

Si ces tests n'ont pas été réalisés dans votre établissement, il convient de le faire savoir à l'AEFE.

d) La pratique du français pour les élèves non francophones

L'AEFE est consciente qu'elle doit mettre en place un point de vigilance sur la confrontation de l'élève au français en cas de confinement.

En effet, il n'est pas rare que dans les lycées français à l'étranger, l'élève ne parle le français qu'à l'école ce qui peut poser des problèmes de décrochage en cas de confinement.

3. Point sur l'enseignement à distance

Le premier confinement s'est déroulé dans l'urgence, aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Les enseignants sont désormais formés à l'enseignement à distance.

Ils ont tous une licence zoom, mise à leur disposition l'AEFE.

Ils ont été formés à utiliser cette licence zoom.

De plus, l'AEFE a créé un nouveau bureau intitulé *Informations et innovations pédagogiques* qui travaille aujourd'hui à proposer des outils.

L'objectif est de mobiliser un ou deux outils, pas plus, par niveau.

Pour cela, le nouveau bureau teste les outils existants et conseille les établissements.

4. L'emploi du temps des élèves

a) *Recommandations générales AEFÉ*

Il est difficile de recommander un temps horaire par jour cela risque en effet d'enfermer le dispositif général.

Beaucoup de parents ont pu penser au départ que le mieux était de suivre, à distance, l'emploi du temps initial des élèves.

Pourtant tel n'est pas l'avis de l'AEFE.

Il ne faut pas que l'emploi du temps en présentiel soit identique à l'emploi du temps à distance. Mais il faut que l'élève garde une charge de travail suffisante.

Les arguments sont les suivants :

- Les élèves ne peuvent pas suivre en ligne 35 heures de cours par semaine (7 heures par jour) en visio.
- Il n'y a aucune interaction, avec les autres élèves, ou même avec les professeurs, ce qui rend cela très difficile à suivre.
- Sans compter le fait que des enfants vont rester sur leurs écrans pendant des heures, ce contre quoi nous combattons tous depuis longtemps maintenant pour des raisons de santé évidentes.
- De plus en termes de pédagogie, *"on va dégoûter une génération d'élèves de faire des études"*.

La solution proposée par l'AEFE est donc de rechercher une pondération entre 3 éléments :

- Un temps avec les enseignants,
- Un temps avec toute la classe en favorisant notamment le travail en groupe,
- Un temps pour travailler seul.

Les recommandations sont donc celles-ci en termes de temps passé :

- A minima, un contact par semaine et par enseignant avec l'élève (visio ou audio), un contact par jour pour le 1^{er} degré.
- Ne pas garder le même emploi du temps en présence physique et à distance,
- Sachant qu'il faut que l'élève garde une charge de travail suffisante.

Bref, la journée doit être complète mais selon plusieurs modalités !

C'est ce vers quoi nous devons tendre...

L'enseignement à distance est d'autant plus simple que l'enfant est autonome.

C'est pourquoi les recommandations sont différentes pour le premier et pour le second degré.

b) *Le cas spécifique des maternelles*

Il a été travaillé sur le cas spécifique du confinement et des maternelles.

Un panel d'activités a été développé.

Pendant on touche à la limite du système car plus l'élève est autonome plus c'est facile, moins il est autonome puis c'est difficile.

c) En ce qui concerne le premier degré

Le contact avec l'enseignement est primordial.
A minima, un contact par jour avec l'enseignant qu'il soit en audio ou en visio.

Il faut mettre en place :

- Un temps de concentration,
- Un temps de présence devant l'écran,
- Plusieurs temps dans la journée.

Il est important de varier les temps dans la journée car un élève ne peut rester en travail autonome pendant quatre heures de suite.

d) En ce qui concerne le deuxième degré

Les élèves sont plus autonomes.

Il faut mettre en place :

- Un temps avec les enseignants. A minima une visio ou audio par matière et par semaine,
- Un temps de travail collaboratif avec les autres élèves,
- Un temps pour travailler seul.

e) Rassurons les parents

Tout d'abord, madame Driancourt a rappelé que le point commun de tous les établissements français à l'étranger est l'homologation c'est-à-dire la certitude que l'école homologuée répond à un cahier des charges franco-français.

Ce cahier des charges est adapté aux contraintes locales (Ex : le nombre d'heures est souvent abondé par des heures d'apprentissage de la langue locale).

Les parents doivent avoir à l'esprit que cette homologation est un gage de qualité

Ensuite, le travail de l'enfant en autonomie doit s'intégrer dans le triangle basique de la relation d'école : enseignants/Élève/parents.

Il faut donc rassurer les élèves.

Enfin, le 1er confinement s'est fait dans l'urgence.

Aujourd'hui, les enseignants sont équipés en termes informatiques, ont été formés, et ont l'expérience de ce premier confinement.

90 000 actions de formation des professeurs ont été organisées par l'AEFE depuis le mois de juin 2020 sur :

- Les outils,
- Comment travailler les compétences en distanciel,
- Comment évaluer les élèves.

Aujourd'hui loin de l'urgence du premier confinement, nous sommes rentrés dans une sorte de routine.

À partir d'objectifs qui sont rappelés aux enseignants (ex : mettre en avant le collaboratif, faire des points réguliers pour savoir où les élèves en sont, faire une heure de vie de classe par semaine pour ajuster les difficultés), les choses vont pouvoir se mettre en place maintenant puisqu'on est sorti de l'urgence du premier confinement.

À noter également que le climat général est anxiogène. Souvent l'inquiétude des familles est beaucoup plus grande que les véritables dysfonctionnements des enseignants.

Faisons donc confiance à vos enseignants !

II. Les examens et le nouveau BAC 2021

A. L'harmonisation des notes

Le sujet de l'harmonisation des notes y a été abordé en réaction à l'inquiétude exprimée par les APE.

Le sujet de l'harmonisation, c'est-à-dire de l'atténuation des différences entre enseignants quant au contenu, la méthode et la notation existe depuis longtemps.

L'enseignant a « *la liberté pédagogique* » c'est-à-dire le choix de la méthode et de l'enseignement.

Il est toutefois contraint par le programme qui est la garantie d'un enseignement commun.

L'enseignement à distance ne change rien à cela.

Ce qui a changé la donne, c'est le nouveau Bac qui instaure un contrôle continu et le Covid qui peut faire de la note du contrôle continu la note du BAC.

Il a été indiqué que les grands principes d'évaluation devaient être travaillés au sein du conseil pédagogique, lequel a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires (loi du 23 avril 2005 ; art. L421-5 du code de l'éducation).

Il a été ajouté qu'il convenait donc de travailler aujourd'hui avec plus d'attention autour de l'évaluation des élèves et de l'harmonisation des notes.

B. Les épreuves du Bac

1. Épreuves de Spécialité

Le choix du sujet devra permettre de parcourir tout le programme.

C'est pour cela que deux sujets au choix ou plusieurs exercices au choix seront proposés aux élèves.

L'AEFE avait déjà prévenu le ministre sur ce point : il s'agit en effet d'éviter que le sujet du bac porte sur un point que des élèves dans un lycée à l'étranger qui aurait pu connaître un confinement, n'auraient pas étudié.

Aucun renseignement à ce jour en ce qui concerne l'épreuve de philosophie en Spécialité.

2. Le cas de la fermeture des lycées français à l'étranger alors que les lycées français en France resteraient ouverts

Il pourrait y avoir certaines difficultés à passer des épreuves dans certains pays.

Aujourd'hui le ministre n'a pas envisagé de contrôle continu dans ce cas.
On ne sait pas si une épreuve annulée en mars serait repassée en juin ou éventuellement en septembre.

Pour le bac 2020 on sait que les notes du troisième trimestre n'ont pas été prise en compte, y compris pour les élèves des lycées qui avaient cours en présentiel, puisque les établissements français en France travaillaient en distanciel.

Ces points doivent aujourd'hui être discutés.

A noter toutefois que le ministère a indiqué que les notes prises en compte seront celles déterminées par l'AEFE. Ce point est donc déjà en discussion avec le Ministre.

Il faudra donc être vigilant en fonction de la situation sanitaire de chaque pays.

C. Ce que l'on peut apprendre du bac 2020

1. Quelques informations sur le bac 2020

Les résultats des élèves ont été meilleurs en 2020 qu'en 2019.

99 % de réussite au bac en 2020 au lieu de 97,2 % en 2019 sachant que le taux de réussite 2019 était déjà exceptionnel.

Avec 86 % de mentions, dont 35 % de mentions très bien. 80 % de mentions en 2019 avec 26 % de mentions très bien.

2. Les diverses APE ont remonté quelques difficultés :

Dans certain nombre d'établissements les notes du bac calculées sur le contrôle continu du premier et du deuxième trimestres n'ont pas été à la hauteur.

Si les élèves moyens ont souvent été aidés, d'un autre côté, de très bons élèves ont finalement obtenu des notes décevantes, puisqu'inférieures aux notes habituellement obtenues au Bac.

Les APE réclament que pour le Bac 2021 les commissions d'harmonisation prennent en compte les spécificités des élèves des lycées de l'étranger qui en général obtiennent de meilleures notes au Bac que pendant l'année.

Les lycées qui ont connu ces difficultés pour le bac 2020 doivent se faire connaître auprès de l'AEFE de manière à ce que ces difficultés ne se réitèrent pas en 2021.

Ils doivent également remonter ces éléments auprès de leur académie de rattachement.

À noter à ce titre que l'AEFE n'a aucune compétence en matière d'examens, lesquels dépendent des seuls Ministère et Recteurs.

Les académies connaissent bien leurs lycées de rattachement mais que ceux-ci et pas les autres.

Il faut donc mutualiser le travail des académies qui ont tendance à se retourner auprès du Ministère créant ainsi une sorte d'attentisme.

L'AEFE travaille à réunir les académies entre elles.

D. L'orientation et Parcoursup

Les APE se sont fait l'écho de plusieurs difficultés :

1. Tout d'abord quid de la présentation du nouveau bac aux écoles étrangères

L'AEFE n'est pas en charge d'expliquer le nouveau bac aux écoles étrangères. C'est la DRIC et les postes diplomatiques qui sont en charge de cela, sachant que les universités et les écoles locales sont libres.

Les APE sont inquiètes car les notes au bac 2021 devraient être moins élevées que les notes au Bac 2020 du fait de la nouvelle organisation du BAC.

Or, les universités étrangères n'ont pas à ce jour, changé leurs notes de recrutement. Il est donc important qu'elles connaissent les modalités du nouveau Bac français.

2. Difficultés relatives à l'accès aux IEP

L'avantage qui consistait à traiter de la même manière un étudiant étranger et un lycéen français étudiant à l'étranger, a été supprimé.

Pour l'accès aux IEP, les élèves des lycées français à l'étranger sont considérés comme des élèves de l'académie de rattachement comme pour les filières non sélectives. (Pour les filières sélectives, seules les notes comptent.)

Le directeur de l'AEFE doit rencontrer les directeurs.

3. Filière rejetant la candidature d'étudiants français à l'étranger

Ces filières, heureusement très peu nombreuses (quelques-unes en médecine) ont rejeté l'année dernière les candidatures d'étudiants français à l'étranger sans regarder leurs candidatures.

Le problème demeure et l'AEFE a pris en charge cette question.

E. Le diplôme national du brevet DNB

Nous n'avons aucune information pour le moment.

Les mêmes réponses peuvent être apportées par l'AEFE en ce qui concerne le Brevet qu'en ce qui concerne le Bac.

III. Passage en bulletins semestriels au lieu des bulletins trimestriels

Et quelques établissements sont déjà passés en semestriel.

Les avantages de ce système :

- Permet aux élèves de prendre le temps,
- Compatible avec le calendrier Parcoursup,
- Compatible avec l'information aux familles. Des points réguliers d'information sont organisés.

Les inconvénients de ce système :

- Les notes sont tardives,
- Perte de temps lors d'éventuels décrochages,
- Difficultés pour les élèves qui choisissent d'étudier à l'étranger et qui ne disposent plus du bulletin du premier trimestre de terminale nécessaire pour les études à l'étranger
- Perte du lien parents / professeurs.
